

Créés en 2014 à l'initiative de la Fondation Azrieli, les Prix Azrieli de musique (PAM) ont pour vocation de favoriser la découverte, la création, l'exécution et la célébration de l'excellence de la nouvelle musique de concert.

Ensemble de concert du Prix Azrieli 2020: Le Nouvel Ensemble Moderne

Date limite: Dimanche 5 mai 2019

La Commande Azrieli de musique juive

La Commande Azrieli de musique juive est un concours ouvert aux compositeurs du monde entier dans le but de susciter une réflexion aussi bien créatrice que critique autour de la question « Qu'est-ce que la musique juive? »*

(*Veuillez lire la définition proposée par la Fondation sur la question « Qu'est-ce que la musique juive ? » afin de vous assurer que la candidature corresponde bien aux critères exigés.)

Une récompense biennale d'un montant de 50 000 dollars canadiens est attribuée au compositeur qui propose une réponse faisant preuve de grande créativité, de finesse artistique et d'excellence musicale.

La composition musicale primée du concours de commande:

- Sera interprétée en première mondiale par Le Nouvel Ensemble Moderne à l'occasion du concert de gala des Prix Azrieli de musique prévu en octobre 2020;
- Sera interprétée ultérieurement à l'occasion d'un concert international;
- Fera l'objet d'un enregistrement commercial sur le label Analekta.

Le lauréat du Prix Azrieli sera invité à assister aux répétitions, à la prestation scénique et à l'enregistrement de son œuvre. Il recevra son prix lors du concert de gala des Prix Azrieli de musique à Montréal, prévu à l'automne 2020.

Le montant total des récompenses décernées à l'occasion des Prix Azrieli est estimé à plus de 200 000 dollars canadiens.

Critères d'admissibilité

- Le concours est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités, sans distinctions d'âge, de niveau d'expérience, de confession religieuse, d'origines ou d'affiliation.
- Le concours est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités, sans distinctions d'âge, de niveau d'expérience, de confession religieuse, d'origines ou d'affiliation.

Le dossier de candidature

Veillez noter que tous les documents et supports audio numériques doivent être soumis par voie électronique via le formulaire de candidature en ligne avant le dimanche 5 mai 2019.

Tous les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Un formulaire de candidature dûment rempli ;
- Un curriculum vitae (CV) à jour exposant clairement la formation du candidat en ce qu'elle a trait à sa proposition, son expérience, ses prestations scéniques et les prix remportés ;
- Une liste de ses compositions musicales achevées, avec le détail de leurs éléments distinctifs, la date de leur exécution inaugurale et, le cas échéant, de leur enregistrement ;
- Un texte de présentation (1 000 mots maximum) sur l'œuvre proposée, détaillant les éléments techniques et esthétiques pertinents, ainsi qu'une justification de la pertinence de l'œuvre par rapport à la musique juive ;
- Dans le cas d'une œuvre comportant un texte dont le compositeur n'est pas l'auteur, une justification du droit d'utiliser le texte en question ;
- Deux extraits de la musique du compositeur (partition et enregistrement audio) :
 - Les extraits choisis doivent démontrer l'aptitude du compositeur à créer des compositions de musique de chambre pour des ensembles plus importants (par exemple, pour un ensemble mixte de 14 ou 16 musiciens) et/ou de musique juive.
 - Les partitions doivent être proposées au format PDF, les enregistrements audios au format MP3.
 - Des enregistrements MIDI ou de réductions pour piano peuvent être soumis si aucun enregistrement public audio n'est disponible.
- Facultatif : Les candidatures peuvent être accompagnées au maximum de deux lettres de recommandation ou de référence.

Règles concernant les œuvres proposées

Toutes les œuvres proposées doivent respecter les règles suivantes pour être prises en considération par le jury. Toute œuvre ne respectant pas ces règles sera rejetée.

- Les candidatures doivent porter sur de nouvelles œuvres non encore composées (l'œuvre ne doit pas être achevée au moment de la candidature).
- Les œuvres proposées doivent durer entre quinze (15) et vingt-cinq (25) minutes maximum.
- Les œuvres proposées doivent être composées pour un maximum de quatorze (14) instruments répartis comme suit :
 - Cuivres : 1 trompette, 1 trombone et 1 cor
 - Vents : 1 flûte, 1 hautbois, 1 clarinette et 1 basson
 - Cordes : 2 violons, 1 alto, 1 violoncelle et 1 contrebasse
 - Piano
 - Percussions

Les œuvres proposées peuvent incorporer :

- Jusqu'à deux (2) solistes (vocaux et/ou instrumentaux);
- Un support numérique enregistré.

Les œuvres proposées doivent être composées d'un maximum de seize (16) musiciens.

Le compositeur lauréat de la Commande Azrieli s'engage à :

- Mener à terme l'intégralité de la composition de l'œuvre dans le respect du délai alloué, qui s'étend de la date où le nom du lauréat est annoncé jusqu'à la date limite d'envoi de la partition au Nouvel Ensemble Moderne qui interprétera l'œuvre lors du concert de gala des PAM;
- Communiquer à la direction des Prix Azrieli de musique toutes les modifications notables de l'œuvre originale telle que soumise au départ. Ces éventuelles modifications ajoutées lors du processus de composition devront être dûment discutées et traitées;
- Accepter que son œuvre soit interprétée en première mondiale à l'occasion du concert de gala des PAM et ultérieurement à l'occasion d'un concert international, et qu'elle fasse l'objet d'un enregistrement audio professionnel afin d'être commercialisée sur le label Analekta;
- Se rendre disponible pour les répétitions et l'interprétation de son œuvre;
- Accorder à la Fondation Azrieli le droit d'agir comme premier commissaire, et en tant que tel, de conserver les droits de la première représentation, ainsi que les droits du premier enregistrement;
- Participer à des activités de sensibilisation, des ateliers, des conférences de presse, des entrevues avec les médias et d'autres événements promotionnels et éducatifs en lien avec le programme des Prix Azrieli de musique et leur mission de faire découvrir au grand public la pérennité et l'importance artistique des œuvres explorant la thématique de la musique juive.

Lettres de recommandation (facultatif)

Pas plus de deux lettres de recommandation peuvent être soumises de la part du candidat. Chaque lettre doit clairement mentionner le nom du candidat, comme indiqué ci-dessous :

«(Nom du candidat) Lettre de recommandation, La Commande Azrieli de musique juive»

Quelques considérations pour qu'une candidature soit acceptée

Outre les règles et conditions détaillées ci-dessus, le jury des PAM a tenu à partager les considérations qui suivent afin que chaque compositeur accroisse ses chances de voir sa candidature acceptée :

- Que vous soyez d'ascendances juives (ou pas), vous pouvez soumettre votre candidature pour ce prix. Quelles que soient leur confession religieuse, leurs origines ou leur affiliation, les compositeurs peuvent en toute équité partager leur sens artistique, créatif et musical en réponse aux thématiques propres à la Commande Azrieli de la musique juive. En effet, à travers la création des Prix Azrieli de musique, la Fondation espère notamment susciter une compréhension interculturelle approfondie de ce qui définit la musique juive.
- Prêtez une attention particulière aux définitions et réflexions suggérées par la Fondation afin de relever les défis inhérents à la musique juive. Pour que votre candidature soit retenue, vous devez proposer une réponse intéressante, juste et éloquente à ces défis sous la forme d'une œuvre musicale. Ainsi, nous vous invitons à faire preuve de créativité, de curiosité et de discernement. Cela implique également un examen approfondi, réfléchi et conscient des valeurs et expériences juives, allant au-delà des simples représentations des peuples ou sujets juifs, ou de la simple intégration de supports musicaux juifs, profanes, sacrés et/ou traditionnels, en fonction des exigences imposées pour les soumissions de projets.
- Chaque candidature doit trouver un équilibre entre concept et musique. Des extraits musicaux éloquents et harmonieux accompagnés d'une proposition ou d'une note explicative trop peu développée et/ou reposant sur des recherches insuffisantes ne peuvent en aucun cas permettre de remporter le concours. L'inverse est également vrai : une proposition et/ou une note explicative éloquente(s) ne permet(tent) pas de compenser de faibles extraits musicaux. Les deux éléments sont indissociables l'un de l'autre.

- Veuillez noter que la qualité des partitions et des enregistrements soumis est essentielle à la bonne évaluation de votre candidature par le jury. Assurez-vous de la lisibilité des partitions et de la clarté des enregistrements proposés. Une partition ou un enregistrement audio de mauvaise qualité rendront difficile la réception de l'œuvre et par conséquent son évaluation.
- Veuillez-vous assurer que le CV et les extraits musicaux démontrent une aptitude à composer les éléments de représentation musicale définis dans le règlement (par exemple, la musique de chambre concerne un large ensemble pouvant compter jusqu'à 16 musiciens).

Procédure et critères d'évaluation

Une fois reçues, les candidatures seront homologuées et examinées par notre personnel. Celui-ci s'assurera de leur admissibilité et de leur caractère exhaustif.

Elles seront ensuite présélectionnées par une petite équipe d'experts qui vérifieront si elles répondent avec pertinence aux thématiques propres aux différents prix. Une fois validée, chaque candidature répondant aux critères de présélection sera soumise au jury concerné afin d'être évaluée.

Les membres du jury examineront et noteront les candidatures acceptées en se basant sur trois grands critères : la valeur artistique, la valeur technique et la recevabilité du projet. Ces critères seront évalués séparément suivant leur degré d'importance. Une note totale sur 100 sera attribuée à chaque projet examiné au terme du processus d'évaluation.

Dans le cas de ce concours de Commande, les jurys prendront également en compte un quatrième critère non sécable (l'aptitude), essentiel pour leur permettre de délibérer et choisir le meilleur projet pour chaque prix.

Valeur artistique (70 points)

Ce critère, le plus important dans l'évaluation de chaque candidature, est directement lié à la capacité avérée du compositeur à créer une musique originale de concert de haute valeur artistique.

Le jury évaluera :

- Le niveau de créativité des idées conceptuelles, formelles/structurelles et musicales propres à chaque candidature acceptée;
- La capacité des exemples musicaux à attirer l'attention de l'auditeur dans leur totalité;
- Le niveau d'authenticité et d'originalité émanant de l'expression artistique du compositeur;
- L'aptitude du compositeur à travailler efficacement sous le format complexe de la musique de chambre pour un grand ensemble (comprenant jusqu'à 16 musiciens);
- L'aptitude du compositeur à produire une œuvre musicale de grande qualité, à la fois originale et professionnelle, répondant aux critères des Prix Azrieli de musique en termes d'instrumentation et de durée.

Valeur technique (20 points)

Les membres du jury évalueront chaque candidature avec pour but de déterminer si l'utilisation du rythme, de la mélodie, de l'harmonie, de la tonalité, de la texture, de la nuance et de l'orchestration, est bien pensée. Ils se pencheront sur la façon dont ces éléments expriment ou soutiennent de manière positive l'objectif et les intentions du compositeur à l'égard de l'œuvre proposée, et en ce qui concerne les objectifs fixés par les Prix Azrieli de musique.

Recevabilité par rapport au thème (10 points)

Les membres du jury évalueront si l'œuvre proposée offre une réponse thématique et originale répondant aux objectifs poursuivis par les Prix Azrieli de musique. Pour ce faire, ils s'appuieront sur les définitions de ce que peuvent être la musique juive.

Aptitude

Les membres du jury évalueront les œuvres soumises aux concours de Commande suivant l'aptitude des compositeurs à mettre en œuvre le projet proposé.

Étant donné que l'œuvre proposée implique une commande et une représentation en première, est-il réaliste de penser qu'elle sera menée à son terme avec succès ? Le compositeur fait-il preuve d'une expérience suffisante pour convaincre le jury qu'il sera en mesure de soumettre une œuvre de haute qualité artistique et technique dans les temps alloués ? Les projets répondant à ces exigences seront retenus pour la suite de la compétition.

Qu'est-ce que la musique juive ?

Dans le cadre des Prix Azrieli de musique, la Fondation Azrieli apporte une définition aussi exhaustive que possible de la musique juive, en prenant en considération l'histoire riche et diversifiée des traditions musicales juives, ainsi que de la musique des Juifs et non-Juifs, que l'on pourrait définir comme incorporant une thématique juive ou une influence musicale juive.

L'ensemble des thèmes juifs est très varié et peut contenir des éléments bibliques, historiques, liturgiques, profanes ou folkloriques.

En définissant la musique juive comme étant à la fois ancrée dans l'histoire et la tradition, mais aussi progressive et dynamique, la Fondation Azrieli encourage un contenu qui s'inspire à la fois de la vie et de l'expérience juives contemporaines.

La musique juive peut* :

- Se baser, délibérément et consciemment, sur du matériel musical traditionnellement perçu comme appartenant à un « mélod juif » en particulier – sacré ou profane ;
- Incorporer de véritables mélodies liturgiques ou des airs folkloriques profanes issus de n'importe quelle tradition juive, quelle que soit son origine ;
- S'inspirer de sujets, événements ou personnages tirés de l'histoire juive ou de la Bible, de légendes juives ou de thèmes littéraires en rapport avec la judaïcité ;
- Inclure ou se fonder sur des textes juifs ou de la littérature juive (prose, poésie ou théâtre) ;
- Incorporer des langues juives spécifiques telles que l'hébreu, le yiddish ou le ladino ;
- Représenter des termes musicaux, avec ou sans texte chanté ou parlé, des images visuelles liées au judaïsme (par exemple, les paysages de la terre d'Israël) ou des scènes de la vie religieuse ou traditionnelle des Juifs (un rassemblement hassidique, un mariage juif yéménite ou le quotidien de Juifs dans un shtetl (bourg) d'Europe de l'Est, pour ne donner que trois exemples) ;
- Exprimer un ressenti juif spécifique lié à un événement de la vie juive ou lié aux fêtes juives ;
- Exprimer des idées ou concepts du judaïsme ;
- Avoir été composée spécialement pour une commémoration, une célébration, une cérémonie ou une autre occasion propre à la communauté juive – et conçue afin de représenter la nature de cette occasion.

**Extrait de The Milken Archive of Jewish Music de Neil W. Levin*

(L'utilisation du masculin a pour seule fin d'alléger le texte)